

Le martyre des antifascistes
dans les camps de
concentration de l'Afrique du
Nord. / secours populaire
algérien

. Le martyr des antifascistes dans les camps de concentration de l'Afrique du Nord. / secours populaire algérien. 1943.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

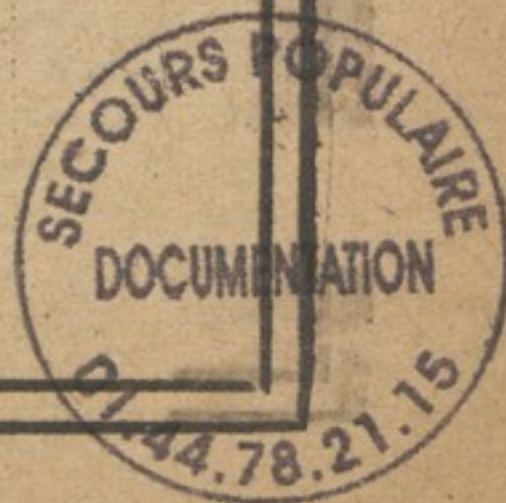
LES EDITIONS
DU
SECOURS POPULAIRE ALGÉRIEN

21, Rue Bab-Azoun — ALGER

LE MARTYRE
des ANTIFASCISTES
dans les
CAMPS de CONCENTRATION
de l'AFRIQUE du NORD

Préface de Virgile BAREL
Député de Nice

PRIX : 3 francs



LES HISTOIRES

DU

SECOURS POPULAIRE ALGERIEN

21 Rue des Martyrs - ALGER

LE MARTYRE

DES ANTI-FASCISTES

donc les

CAMPS DE CONCENTRATION

de l'AFRIQUE du NORD

Préface de Eugène BAREL
Désolé de Nice

PRIX : 8 francs

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

LE MARTYRE DES ANTIFASCISTES

dans les

CAMPS DE CONCENTRATION DE L'AFRIQUE DU NORD

INTRODUCTION.

Se rappelle-t-on le dégoût que l'on éprouvait autrefois, avant 1939, pour les sbires de Mussolini et les gangsters de Hitler qui brutalisaient les héroïques Combattants antifascistes que le Fascisme avait enfermés dans les camps de concentration ?

Se rappelle-t-on le frisson d'horreur que donnaient les récits des souffrances des internés du trop fameux camp de Dachau, en Allemagne ?

Se rappelle-t-on que beaucoup pensaient que jamais de pareilles turpitudes ne se passeraient en France, en France où cependant le Gouvernement avait déjà créé cette honte des camps de concentration pour les soldats et les civils réfugiés de la guerre d'Espagne ?

Eh bien, le pseudo-gouvernement de Vichy a imité ses maîtres du 3^e Reich, il s'est mis au pas de Hitler et de Mussolini, il a enfermé en prison et dans des camps de concentration des centaines de milliers de ceux qui, fidèles à leur Patrie, refusaient de se courber sous l'opresseur.

Après la dissolution des organisations antihitlériennes par les Munichois, après l'arrestation et la condamnation des députés communistes et de milliers de patriotes français, les traîtres, les mauvais français, les liquidateurs de la France ont couvert

notre pays de « camps de séjour surveillé ». Et dans ces camps les hommes préposés à la surveillance des adversaires de l'hitlérisme, imbus de la mystique nazie, sûrs de l'impunité, encouragés par leurs chefs et par la presse asservie, ont donné libre cours à l'instinct de brute de l'homme primitif et en sont arrivés à la pire férocité, allant des mauvais traitements jusqu'à la mise à mort systématiquement préparée et exécutée. Le procès des tortionnaires d'Hadjerat M'Guil l'a démontré. Il a prouvé les hautes responsabilités, la culpabilité de tous ceux qui ont donné des ordres. Il a prouvé aussi le sadisme des exécutants, de certains policiers et militaires dévolus à la triste besogne de gardiens d'hommes sans peur et sans reproche.

Dostoïewski, dans ses souvenirs de bagne intitulés « Souvenirs de la Maison des Morts » a donné la plus précise des définitions de ce vice :

« Il y eut au temps jadis des gentlemen qui se délectaient à fustiger leurs victimes, témoins le marquis de Sade et la Brinvilliers. Cette sensation provoquait, je crois, chez eux, une sorte de défaillance extatique qui tient de la perversion et du délice. Il y a des gens qui, comme les tigres, lèchent avidement le sang qu'ils ont répandus. Celui qui a, même une seule fois, exercé un pouvoir illimité sur le corps,

le sang, l'âme de son semblable, sur le corps de son frère selon la loi du Christ, celui qui a joui de la faculté d'avilir au suprême degré un autre être fait à l'image de Dieu, celui-là devient incapable de maîtriser ses sensations. La tyrannie est une habitude douée d'extension, elle peut se développer, devenir à la longue une maladie... ».

L'acte qui consiste à exécuter des instructions criminelles est un crime connu. Comment juger l'avilissement suprême qui consiste à les dépasser au moyen d'une imagination dépravée, la jouissance sadique qui naît ainsi du cœur même de la lâcheté ? Les coupables sont d'ailleurs quelquefois haut placés, comme ce Gouverneur Général de l'Algérie, Y. C. CHATEL, à qui l'on paie une retraite dorée au Portugal. Il faut connaître aussi ceux-là pour mieux mesurer la liaison des choses en haut de l'échelle, le Maréchal qui signe ; au bas de l'échelle, un adjudant ou un géôlier ivre qui s'en autorise et cogne, déchire et tue comme il jouerait aux cartes ; au milieu de l'échelle, quelqu'un qui sait et qui tolère, tel le Colonel LUPY, inspecteur général des camps. Il ne faut pas frapper seulement les exécutants, mais aussi et avec plus de force encore ses hauts personnages qui ont ordonné ou couvert les crimes. Et c'est pour participer à la libération de la France qu'il faut châtier sans rémission les coupables.

La France a des dizaines de PUCHEU et des milliers de FINIDORI, corps étrangers malfaisants, dont elle doit se débarrasser.

Quels que soient le grade et le titre des coupables, le Tribunal d'Armée, spécialement désigné par le Comité Français de la

Libération Nationale, doit continuer à condamner sans aucune pitié tous les individus immondes dont on va lire l'abominable conduite. On ne trouvera nulle littérature dans ce simple rapport que le « Secours Populaire Algérien » publie, rapport tiré de la multitude des témoignages d'hommes que son action a aidé à tirer des camps et des geôles. On trouvera des faits. Ils prouvent la malfaisance hideuse de l'hitlérisme et de vils imitateurs de Vichy.

Nous publions ces crimes afin de hâter le châtement des bourreaux, ainsi que l'exige l'intérêt du pays :

a) Parce leurs pareils opèrent en France, et qu'il faut par des mesures impitoyables sauver les Français de leurs mains.

b) Parce les tortionnaires n'étaient pas seulement des brutes, mais des exécutants de la 5^e colonne. Toute indulgence à leur égard est une indulgence envers l'ennemi, très actif ici en Afrique du Nord.

A la lecture des horreurs qui suivent, on ne peut pas ne pas penser à celles qui ensanglantent les camps de concentration de France : Compiègne, Gurs, l'Hôtel Terminus de Lyon et sa prison Saint-Paul, les prisons de Fresnes et de la Santé et des dizaines d'autres lieux de tortures qui continuent là-bas ce qui s'est passé en Afrique du Nord.

Nous dénonçons les tourments d'ici pour enflammer le cœur de tous les Français afin qu'ils courent au secours de la Patrie avant qu'il ne soit trop tard et qu'ils l'arrachent à ses bourreaux, vite, assurant ainsi l'avenir de la Nation.

Virgile BAREL,
Député de Nice

PROCHAINEMENT

Le « Secours Populaire Algérien » fera paraître une étude sur les camps et prisons de France.

LE CAMP D'HADJERAT - M'GUIL

Le monde entier connaît maintenant le nom du camp d'Hadjerat M'Guil. L'assassinat prémédité de neuf internes politiques a occupé pendant quinze jours le Tribunal d'Armée d'Alger. Une accusation accablante, des accusés appliquant le « n'avouez jamais » avec un ensemble puéril et cynique, un réquisitoire accablant soulignant la tragédie française du moment, des avocats ramenant à des cas individuels un drame qui est celui de tout le Peuple de France enchaîné, un verdict qui est un premier exemple, ont démontré la sauvagerie des sbires de Vichy au service de l'ennemi.

Le tableau qu'on va voir a été exécuté avant le procès. Seules des difficultés présentes concernant le papier et l'imprimerie nous ont empêchés de le publier avant les débats. Ceux-ci sont terminés. Ils ont démontré la véracité de nos renseignements.

Le camp pénitentiaire d'Hadjerat M'Guil relève de Colomb-Béchar et du territoire d'Aïn-Sefra (Sud-Oranais). En même temps que d'anciens combattants des Brigades Internationales d'Espagne y étaient détenus

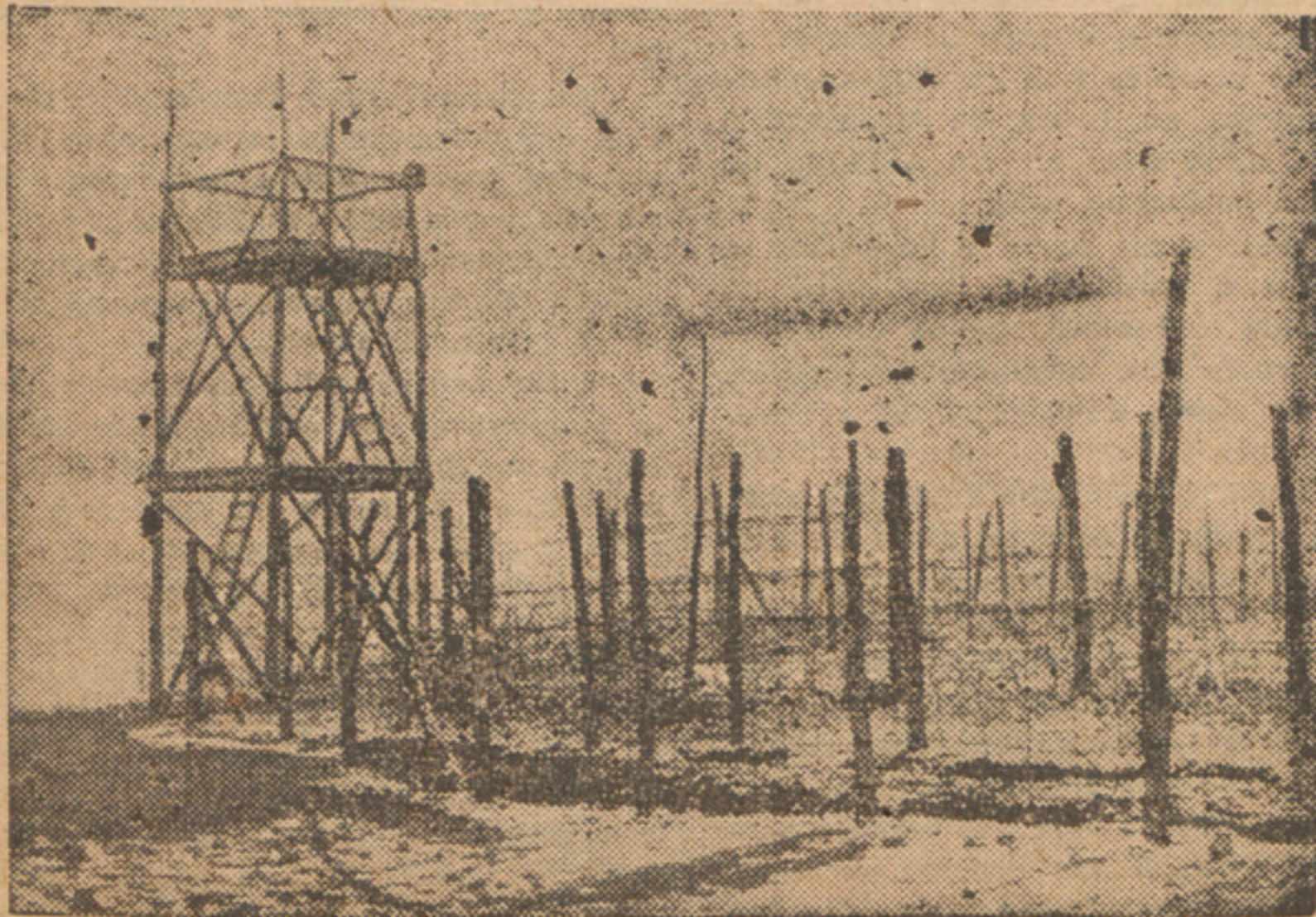
des internes politiques antihitlériens, anciens légionnaires engagés pour la durée de la guerre, qui, ressortissants de puissances ennemies, n'ont pas été laissés en liberté.

Pour la période qui concerne les services le camp était commandé par le Lieutenant SANTUCCI qui relevait de Colomb-Béchar et dont le supérieur hiérarchique était le Commandant VICIOT.

L'adjoint du Lieutenant SANTUCCI était l'adjudant FINIDORI. Il était assisté du sergent-chef comptable DAUPHIN.

A ces militaires étaient adjoints quelques détenus qui formaient « le cadre » et quelques civils, anciens militaires qui faisaient fonction de surveillants auxiliaires. Les plus connus d'entre eux pour leur brutalité étaient RIEPP et DORMANOFF.

D'abord installés sous des marabouts, les internes ont ensuite construits eux-mêmes leurs baraquements en briques de terre. Leur nourriture insuffisante n'était pas conforme aux règlements. Ils n'étaient ni habillés, ni chaussés ; l'eau pour la toilette était rare.



'REGIME DISCIPLINAIRE

Le régime disciplinaire du camp était particulièrement dur. Les punis de prison travaillaient comme leurs camarades, mais couchaient dans des cellules étroites et sans air dont ils ne pouvaient sortir, même pas pour satisfaire leurs besoins naturels. La terreur était telle que, faute de toilettes, ces besoins étaient satisfaits dans la gamelle individuelle qui ne pouvait, par manque d'eau, être lavée au réveil lorsque, au pas gymnastique, on devait recevoir la soupe du matin. Certains interdits, pour ne pas laisser des traces de défécations, urinaient dans leur unique couverture en plein hiver.

Le régime disciplinaire quasi réglementaire était doublé d'un régime de vexations, de brutalités, d'exigences, de travail, dont nous donnerons un exposé sommaire.

L'eau salée remplaçait l'eau douce. La nourriture était refusée à certains condamnés pour entraîner une déchéance physique voulue. Dans certains cas, ce procédé entraîna la mort. Le transport de briques de terre supplémentaire à la charge habituelle était exigé de certains. Les coups étaient habituels et souvent donnés en présence de toute la compagnie. Il était de tradition de bâtonner sévèrement tout nouvel arrivant « pour le dresser ». On a vu des malades non reconnus mourir, et d'autres, en cours de transfert à l'hôpital, et maintenus en vie à l'aide de piqûres, être battus au sang.

Sur les sévices du camp d'Hadjerat, la manière dont il était administré, nous ne donnerons que le témoignage de deux détenus. Au procès une vingtaine de témoins ont été, eux aussi, d'impitoyables accusateurs.

Voici d'abord, LOEWEINSTEIN WALKS, réfugié allemand, docteur en droit de l'Université de Cologne, engagé volontaire dans la Légion Etrangère pour la durée de la guerre, où il ne fut l'objet d'aucune punition pendant son temps de service. Le 10 octobre 1940 Loewenstein est démobilisé, et malgré un séjour de 10 ans à Paris avant-guerre, malgré ses papiers parfaitement en règle, il est expédié au camp de travail de Colomb-Béchar en décembre 1940. Un jour, sans motif et sans explica-

tion, il est envoyé à la Compagnie de discipline d'Abdallah, puis d'Hadjerat M'Guil. Au camp d'Hadjerat M'Guil, il est resté du 1er novembre 1941 jusqu'au 30 août 1942. Chaque jour il était battu à coups de matraque. La nourriture était si insuffisante que le détenu y maigrit de 75 à 46 kilos; celle-ci se composait : le matin, de pain sec et d'eau chaude avec un peu d'oignon, jamais de viande à midi sauf 2 fois pendant tout le séjour de l'intéressé : une fois un âne tué par un train ; une autre fois du porc pour Noël. Les colis envoyés par les familles ont tous été interceptés, sauf un.

Le deuxième témoignage est celui de : FERRI Sanchez, Edouard, réfugié espagnol, envoyé le 10 septembre 1942 à la 6^e compagnie disciplinaire de Hadjerat M'Guil.

« Nous sommes arrivés à 11 heures du soir à Hadjerat M'Guil. Nous avons à peine mis le pied à terre qu'une dizaine de surveillants se sont précipités sur nous et nous ont battus à coups de bâton, puis nous ont mis face au mur en nous insultant. Le chef de la compagnie était en permission. Le sergent-chef Dauphin, le remplaçait, aidé du surveillant Riepp. Riepp nous a à peu près tous battus.

« Le travail était rude. Il consistait à porter des briques de 15 kilos sur un marmelon et à en revenir au pas de gymnastique.

« La corvée d'eau était encore plus dure. Une comporte de 80 litres d'eau était portée par deux hommes seulement. Les arrêts de repos étaient obligatoirement fixés. Toute infraction, due à la fatigue, était signalée comme un acte de mauvaise volonté et punie de prison.

« En prison, seulement du pain et de la soupe tous les quatre jours. Mais tous les jours, Riepp, aidé du surveillant Dormanoff, en présence du sergent-chef Dauphin, battait les prisonniers dont les cris nous parvenaient à des heures régulières.

« Deux jours après notre arrivée, deux détenus mouraient dans les conditions suivantes : d'un convoi de 5 détenus arrivant de Kenadza à la compagnie disciplinaire, un avait réussi à s'enfuir en route, et cette disparition ne fut constatée qu'à l'arrivée à Hadjerat-M'Guil. Les quatre co-détenus furent battus devant la compagnie rassemblée à cet effet. Riepp qui les battait, leur

ordonnait de se coucher, et recommençait à les battre. Le lendemain, deux des quatre malheureux mouraient. L'espagnol Ruiz QUENANE tout enflé, fut envoyé à l'hôpital d'Aïn-Sefra où il mit deux mois à se remettre.

« A partir du mois de septembre 1942, la dureté du régime disciplinaire augmente. A tout moment, et de préférence, après le déjeuner, Riepp nous rassemblait pour nous faire chercher du bois en forêt, ceci au pas de gymnastique. Un jour, en plein midi, sur l'ordre de Dauphin, Riepp nous fit coucher et lever sans arrêt, à coups de sifflet.

« Un Espagnol a eu la main cassée d'un coup de bâton par Dormanoff. Un Allemand, Mitchaëli, a eu le bras cassé de la même manière.

« Les évasions étaient presque impossibles : quand une évasion était signalée, la tombe du fuyard était creusée avant même qu'il eût été repris. Navarro, un Espagnol d'Alger, s'enfuit avec un autre Espagnol. Repris, il fut battu et laissé pour mort. Soigné par ses co-détenus, il fut envoyé à l'infirmerie, puis à une section de répression.

Nous accusons les tortionnaires du camp d'Hadjerat-M'Guil de la mort des détenus suivants :

1° Ghérard LEWISTEIN : Juif allemand, engagé volontaire dans la Légion Etrangère en 1939-1940. Journaliste ayant publié en Angleterre des articles sur les camps de concentration nazis. Dans l'été de 1941, il fut frappé sauvagement à coups de matraque par le surveillant Dotti (italien non naturalisé). Affaibli par les mauvais traitements et l'insuffisance de nourriture, il est mort le 13 janvier 1942 à l'hôpital militaire d'Aïn-Sefra.

2° Francisco POSAS OLIVER : Réfugié espagnol. Mis en prison pour une peccadille, brutalisé, battu, il blessa Riepp au visage avec une lame de rasoir. La répression fut terrible. Posas a été battu jusqu'à ce que mort s'ensuive le 11 mai 1942. Riepp, faisant passer de nouveaux arrivés devant le cadavre de Posas leur dit ironiquement, comme pour rendre les honneurs : « Tête gauche ».

3° Alexandre KIROUDIS : Sujet grec, atteint de diarrhée, il était quand même

astreint aux plus durs travaux. Un jour, pendant la corvée d'eau, il tomba évanoui. On ne le reconnut pas malade. Dès son réveil, il dut reprendre le travail, il est mort le 16 septembre 1942, à Hadjerat M'Guil à la suite des coups et de la maladie.

5° Francisco Loredó LUIZ : Réfugié espagnol, mort à l'hôpital militaire de Colomb-Béchar, le 25 septembre 1942.

6° Abraham BIENENSTOCK : Sujet polonais. Faible et tuberculeux, il fut souvent battu à coups de manche de pioche par Riepp et Dormanoff. Il fut souvent réduit au régime de l'eau salée. Mourut le 27 septembre 1942 à l'hôpital militaire d'Aïn-Sefra.

7° Agop NAZARIAN : Sujet arménien, battu souvent par Finidori, décédé à l'hôpital militaire de Colomb-Béchar, le 31 octobre 1942.

8° Castillo JOVADA DEL NOCOLAS : mort le 20 novembre 1942 à l'hôpital militaire de Colomb-Béchar.

9° Lucien MARCHAL : Sujet belge. Vrai colosse, il fut systématiquement privé de nourriture. Sa gamelle de soupe était souvent renversée d'un coup de pied par Riepp et Dormanoff. Systématiquement aussi, on l'astreignait aux travaux les plus durs. On le trouva mort en prison, le 23 décembre 1942.

10° KATABA : Réfugié espagnol, faible de constitution, mort à l'hôpital de Colomb-Béchar pour avoir trop travaillé.

Mais le cas le plus odieux, celui où le crime a été perpétré avec le plus de sang-froid et sur ordre des supérieurs, est l'affaire MORENO.

MORENO était un réfugié espagnol, interné à Kénadza, véritable athlète fort et bien portant. En Septembre 1942, il reprocha à un de ses camarades de s'occuper du cheval de l'officier LIMOUSIN. L'officier Limousin fit conduire Moreno à Colomb-Béchar et là, Moreno fut battu des propres mains du Commandant VICIOT (Commandant tous les camps d'internement du sud-Oranais), de l'officier Limousin et du Lieutenant ANTOINE. Couvert de sang, Moreno réussit à sauter par la fenêtre. Le témoin Antonio Gonzalez Martinez a entendu le Commandant Viciot déclarer lors de cette évasion : « Je donnerai 50 francs à

qui le ramènera mort ou vif ». Moréno qui avait réussi à parcourir 13 ou 14 kilomètres en une heure, fut rattrapé par les soldats arabes à cheval qui le ramenèrent attaché à leurs chevaux.

Moréno fut envoyé au comp pénitenciaire d'Hadjerat M'Guil. Le matin du 16 septembre 1942, jour du départ pour Hadjerat M'Guil, le Commandant Viciot dit au Sergent-Chef Dauphin devant le témoin Antonio Gonzalès Martinez : « Il faut le crever ».

Moréno fut accueilli à Hadjerat M'Guil par l'adjudant Mosca et le surveillant Riepp par ces paroles de bienvenue : « Vous êtes un criminel, vous mourrez comme un chien avant huit jours ».

Le lendemain de son arrivée, la compagnie fit une corvée de bois. En passant devant le cimetière la corvée a été arrêtée. Dormanoff a fait avancer Moreno dans le cimetière. Il a compté cinq tombes et a dit à Moreno : « La cinquième place est pour toi d'ici huit jours ». Toute la compagnie a pu l'entendre.

Au retour, on lui donna la plus grosse charge de bois : 80 kilogs. Moréno n'avait pas faibli : on le battit quand même, en lui commandant : « Couchez-vous - levez-vous ». Ses camarades recommandèrent à Moréno de travailler consciencieusement et de ne pas protester. Celui-ci couchait tous les soirs en cellule, et tous les soirs il était battu par Dormanoff, Riepp, l'Adjudant Finodiri, les Sergents Cellier et Craf, le Surveillant-Chef Dauphin. Le témoin Antonio Gonzalez Martinez a vu Dauphin frapper plusieurs fois Moreno à coups de matraque. Il a vu Dauphin effacer les taches de sang sur la matraque avec de l'encre. (Le témoin a réussi à s'emparer de cette matraque qui a été longtemps en sa possession). Mais Moreno ne criait pas comme les autres détenus et cela exaspérait ses tortionnaires.

Affecté tout de suite au colportage de briques, Moreno devait charrier trois briques, une de plus que les autres détenus. A midi, pendant 4 jours, il fut battu devant tous les autres travailleurs. La nuit du 4^e jour, Riepp, Dauphin, Dormanoff, sont venus le chercher en cellule et l'ont emmené au loin.

Sa ration fut diminuée : on la réduisit au pain et à l'eau salée.

Le 5^e jour, quand Riepp l'eut battu avec plus de violences que de coutume, Moréno tomba à terre. L'adjudant Finodori qui passait alors dit : « Cesse de frapper, il a son compte ». Moreno fut ramené en prison, tout noir de coups et les yeux hors des orbites. On le laissa sans manger, d'ailleurs il était trop faible pour essayer de s'alimenter. Il mourut le 8^e jour après son arrivée à Hadjerat M'Guil, le 25 septembre 1942. Un médecin lieutenant a donné le permis d'inhumation sans même voir Moreno.

S'il était besoin d'autres preuves que ce crime a été prémédité, voulu froidement on pourrait les retrouver :

1^o Dans les pages du registre journalier du camp d'Hadjerat M'Guil, à l'arrivée de Moréno : « Moréno est un criminel très dangereux, il doit être réprimandé avec la dernière sévérité ». Donc, l'ordre en était venu de Colomb-Béchar.

2^o Dans les témoignages de Gutman Gèrar (338^e Compagnie), qui a été le Secrétaire de Viciot ; de Rothschild (338^e Compagnie) qui escortait Moréno avec Hofbauer (338^e Compagnie) ; du Sergent Bouloum (361^e Compagnie) et de Riepp lui-même.

Dans une lettre au Colonel Liebray, Commandant les Territoires du Sud d'Alger, le surveillant auxiliaire Riepp, tendant pour se justifier lui-même, à reporter la responsabilité sur ses supérieurs : « Je te donne l'ordre de frapper et de massacrer en prison quiconque ne travaillera pas ou ne marcherait pas comme il est prescrit » lui avait dit l'adjudant Finodori.

Tels étaient nos renseignements et notre accusation avant le procès qui s'est déroulé à Alger, du 17 février au 3 mars 1944, devant le Tribunal d'Armée.

On connaît le verdict : Santucci, Finodori, Dauphin et Riepp ; condamnés à la peine capitale — Viciot et Dormanoff aux travaux forcés à perpétuité — Tress et Mosca à 20 ans et Dotti et Cellier à 10 ans de travaux forcés.

Le colonel Lupy a bénéficié d'une indulgence évidente. Nous retrouverons ce responsable dans les procès des autres tortionnaires.

LE PEUPLE DE FRANCE, CEUX QUI SOUFFRENT DANS LES CAMPS ET LES PRISONS, LEURS TORTIONNAIRES SAVENT MAINTENANT QU'IL Y AURA DES COMPTES A RENDRE.

Nous exprimons cependant le regret que Vinidori et Dauphin aient bénéficié du droit de grâce du Chef de l'Etat et aient eu leur peine commuée en travaux forcés.

Le procès d'Hadjerat M'Guil a inspiré à M. Jean Nahori d'« Alger Républicain », les réflexions suivantes :

« DEUX REGIMES, DEUX PROCES.

« 9 février 1942 : Dans un déploiement inouï de forces de police et militaires, dans une lourde atmosphère d'angoisse et de féroce dictature, s'ouvrait, devant le Tribunal militaire d'Alger, le procès de 61 communistes.

Depuis des mois, ces hommes n'avaient plus eu le moindre contact avec le monde extérieur, la moindre communication entre eux. En outre, le vide le plus complet avait été fait, en ce jour sombre, autour des accusés. Quand même, malgré les tortures, la faim, 61 communistes, 61 lutteurs se retrouvaient, avec la même foi.

Face à une accusation juridiquement vide (on n'avait pu prouver que le délit de faux et usage de faux) les accusés allaient s'ériger en accusateurs d'un régime qui, par avance, les avait condamnés, et en défenseurs de la patrie trahie.

Les juges (bel euphémisme) : arrogants haineux, cyniques. Les avocats : tous d'office, mais qui firent plus que leur devoir en s'associant politiquement à leurs clients. Le commissaire du Gouvernement : un assassin à gages dans toute l'acception du terme.

Le premier jour, l'allure du procès se dessine nettement : les accusés affirment leur fidélité à leur parti et à leur patrie après avoir réduit l'accusation à néant. Ils appellent tous les Français à la lutte contre Hitler, ils se disputent l'honneur des responsabilités encourues.

Aussi le commissaire du Gouvernement, actuellement aux ordres de Pétain, s'écrie-t-il s'adressant au Tribunal :

« N'attendez pas de preuves pour les condamner. C'est le Parti Communiste qu'il faut condamner, sur preuves morales ! ».

Il demande de retenir l'accusation de « sabotage en temps de guerre » alors que les inculpés ont été arrêtés en 41. On n'a pu citer aucun témoin à charge. Seuls, défilent à la barre les témoins à décharge.

L'affaire tourne au désavantage de Pétain : du box, les accusés ont fait une tribune, d'où partent leurs appels au peuple. Dans les rues, ils chantent les chants de lutte de la patrie, devant la foule, sur leurs camions.

C'est alors que, le 24 février 1942, arrive PUCHEU, grand maître de l'Inquisition de Vichy : le procès est suspendu pour 15 jours, des directives sont données pour « liquider » au plus tôt les accusés.

A la reprise des audiences, les juges sont plus durs et plus mauvais, le typhus a fait 9 morts chez les accusés qui repartent, malgré tout, à l'attaque, après avoir obligé leurs bourreaux (qui veulent les faire comparaître séparément) par la grève de la faim, à continuer de les faire comparaître tous ensemble.

Les condamnations (PUCHEU *justit*) sont prononcées à minuit : 6 à mort, des centaines d'années de travaux forcés, après une délibération de 10 minutes, pour des centaines de questions posées et 52 accusés vivants.

La sentence est accueillie au chant d'une vibrante *Marseillaise*. La nuit suivante, des cachots de Maisno-Carrée s'élève, profond, tragique, mais déjà vengeur, malgré les gardes, « *l'Hymne aux morts de la Révolution* ». C'aurait été la dernière nuit sans l'action populaire qui retarda par diverses actions, l'exécution de la sentence.

Le peuple aura jugé : les deux procès, les deux régimes.

Les preuves ont été établies pour Hadjerat : les tortionnaires ont pu choisir leurs avocats ; pas un accusé n'est mort de mauvais traitements. Mais quel panier de crabes dans le box, quel courage civique, quelle solidarité, n'est-ce pas ? La République s'est payé le luxe d'accorder à ses pires ennemis le droit de défendre leur vie comme ils l'entendaient : Marianne est bonne fille. Dans la sérénité et l'impartialité, le tribunal a poursuivi ses travaux ; il les a conclus par une implacable et né-

passaire justice qu'avait réclamé la voix
du commissaire du Gouvernement.

Le jour où la condamnation des 52 pa-
rut dans les journaux, des gens qui s'é-
taient promis de n'en rien faire qui se
croyaient des « durs », pleurèrent. Oui,
ils pleurèrent dans les rues, sans souci de
la Gestapo de PUCHEU, de douleur, de
rage, de désespoir impuissants car c'é-
taient des humains.

Qui pleurera les bêtes humaines, les
mercenaires du fascisme ? Qui ? Le peu-
ple ? Un rustre égaré dans le barreau
pleurera peut-être sur l'occasion manquée
d'un succès oratoire, vestige lui aussi d'un
régime à jamais révolu.

Allons ! Quand on en aura fini, et il
faudra faire vite, avec tous les Santucci
et les Pucheu, on pensera à autre chose
car il y a encore beaucoup à faire... et
ce sera long. »



Et voici un autre camp de concentration et d'autres bourreaux. A leur tour mainte-

nant de rendre des comptes et d'expi-

LE CAMP DE DJENIEN-BOU-REZG

Le camp de Djenien-Bou-Rezg, dans le Sud-Oranais, groupait des patriotes : des antifascistes français ou musulmans.

Comme dans les autres camps, la nourriture était insuffisante : un litre et demi par jour et par personne d'une vague soupe de carottes, de choux ou de navets, avec très peu de matières grasses. Un kilog de pain par jour pour trois personnes.

Le travail consistait :

1° en corvées de bois : 20 kilogs à porter en plein soleil pendant 5 à 6 heures avec défense de se désaltérer.

2° à travailler au four à chaux, pendant 15 heures par jour.

3° à porter des couffins de terre et de pierres toute la journée.

4° en jardinage, avec défense de relever la tête.

La prison était une cellule pleine de poux, et il était défendu aux détenus de se raser ou de se laver pendant tout leur emprisonnement. La ration du prisonnier était diminuée comme suit : pain sec et soupe seulement deux fois par semaine.

Ce camp de Djenien Bou Rezg se distingue, si l'on peut dire, moins par les sévices — monnaie courante des camps —

les vols organisés dont furent victimes les détenus de la part de leurs bourreaux.

D'avril à novembre 1940, c'est le capitaine Metzger, bien connu des patriotes du département d'Oran, comme chef du P.P.F. à Tiaret, qui dirigea le camp de Djenien-Bou Rezg. Voici le rapport de M. Elie Angonin (3, rue de l'Hôtel de Ville à Oran).

« ... A notre arrivée, après un long et pénible voyage de 17 heures, le capitaine Metzger nous fit placer contre un mur où nous sommes restés debout de 4 à 6 h. 1/2 gardés par des hommes baïonnettes au canon.

« Ensuite, un à un, nous fûmes interrogés, fouillés et dépouillés de nos affaires personnelles. Je passai le premier et l'interrogatoire dura une demi-heure. Metzger narquois et insultant me déclara : « Maintenant on te possède, ici gare à

toi ». Je fus dépouillé d'un couteau de poche (dit couteau suisse), d'un rasoir mécanique, de divers papiers ; tous ces objets ne m'ont jamais été rendus.

« A 11 heures du matin, nous fûmes rassemblés par l'adjudant qui nous dit : « Ici, il faut marcher militairement ». A son tour, le capitaine Metzger, cravache en main, nous passa en revue et nous menaça de nous faire partir « plus loin dans le Sud » si on ne marchait pas à sa guise.

« A 13 heures, nous fûmes rassemblés nouveau et conduits au travail obligatoire ; nous étions alors 24 internés (dont 14 musulmans, encadrés par 50 gardiens (un capitaine, un lieutenant, un adjudant, quatre sergents et une douzaine de caporaux).

« Dès notre arrivée, Metzger donna l'ordre de faire exécuter des travaux de force : « Creuser le lit de l'oued et transporter de grosses pierres de 30 à 80 kilogs et plus avec interdiction absolue de s'arrêter même pour souffler. Pour faire nos besoins, il fallait lever le doigt et une sentinelle nous accompagnait à 20 mètres du chantier. Metzger présent sur le chantier, exigeait un rendement exagéré, nous menaçait de nous envoyer à Bidon V, Gab, etc.

« Grossier dans son langage, insultant sans cesse les indigènes, Metzger avait établi un règlement intérieur du camp absolument inhumain, exigeant des internes politiques les corvées du camp ; vidange des tinettes, nettoyage avant le départ pour le travail. Nous exécutions alors onze heures de chantier, plus une heure de corvée au réveil. Pendant toute cette période, Metzger fit peser sur le camp une atmosphère de terreur et d'épouvante.

« Pour tout ce qui concerne l'alimentation et le ravitaillement du camp, Metzger, en accord avec les cadres militaires et spécialement avec le sergent-chef comptable, a cherché à tirer parti de la situation en escamotant une partie importante de la prime d'alimentation qui nous était allouée.

Metzger avait comme principe : « Si vous voulez manger, faites venir des co-

ils ». En effet, la nourriture était imman-
geable et pas en rapport avec la prime al-
louée. Il serait facile d'interroger le chef-
comptable et les autres cadres — nous
avons eu des échos des disputes entre eux
au moment du partage du « boni ». De
leurs aveux et contradictions on pourrait
tirer les preuves des vols, prévarications
et escroqueries pratiqués par le capitaine
Metzger.

« Le trafic avec le fournisseur de viande
est particulièrement significatif. Toutes les
bêtes malades, refusées par le vétérinaire
sur le marché d'Aïn-Sefra, étaient achemi-
nées sur Djenien-Bou-Rezg et achetées
au prix fort : en réalité, à des prix bien
inférieurs. Metzger et le fournisseur se
partageaient la valeur de l'escroquerie. La
viande était si mauvaise que pendant plus
de trois mois les internés n'en ont pas goûté
un seul morceau en raison des empoi-
sonnements constatés.

« J'affirme d'ailleurs que pendant toute
la durée du commandement Metzger, le
pillage du camp par des cadres adminis-
tratifs était un état de fait permanent :
savon, sucre, café, huile, vêtements mili-
taires, peaux de moutons, laine, etc. par-
taient régulièrement pour Oran et Tiaret,
où se trouvaient les familles du capitaine
Metzger, du lieutenant Oliver, du sergent
Divoux. La preuve peut être trouvée dans
un rapport de la Douane d'Aïn-Sefra qui
arrêta au début de 1941 une caisse expé-
diée par l'adjudant XXX où il y avait du
savon, du café, etc.

« Tous ces vols étaient faits sur le comp-
te des internés qui souffraient alors de
la sous-alimentation ». Metzger et ses com-
plices sont responsables de la mort de no-
tre camarade Kreferle, et de la misère
psychologique constatée chez des internés
qui furent libérés dans un état de faiblesse
effrayant.

« Le capitaine Metzger est aussi respon-
sable du manque de soins dont ont souffert
des camarades du camp, qui subiront toute
la vie les conséquences de maladies
non soignées à Djenien-Bou-Rezg, sous le
règne de Metzger. En effet, le service
médical était assuré par le Major militai-
re d'Aïn-Séfra. Celui-ci dès sa première
visite, désigna plusieurs internés tubercu-
leux pour être évacués sur l'hôpital mili-
taire d'Aïn-Sefra. Le capitaine Metzger s'y
opposa et ce ne fut que deux jours après

que les grands malades furent enfin éva-
cués. Parmi eux, notre camarade Kreferle
mourut à l'hôpital.

Le capitaine Metzger s'est montré en plu-
sieurs circonstances un tortionnaire hai-
neux, partisan déclaré, ennemi implacable
décidé à tout pour détruire les inter-
nés. Ainsi en juillet 1940, j'étais envoyé
pour travailler sur la piste avec trois in-
digènes et obligé de travailler 13 à 15 heu-
res par jour en plein soleil (70° au soleil).
Le caporal Koufa avait reçu l'ordre de me
« descendre » si je ne travaillais pas as-
sez (déclaration du caporal Koufa à l'in-
terné Areski alors que tous deux étaient
à l'hôpital d'Aïn-Sefra en septembre 1940).

Tel est l'homme qui a commandé le camp
de Djertien-Bou-Rezg en 1940 ».

En juillet 1941 le camp passa sous la di-
rection du Lieutenant Ricko Pierre, lieu-
tenant au 25^e Train, russe blanc. Avec lui,
le personnel fut changé, et ce fut pire.

— Aspirant Villy Louis, Alsacien dont
les parents ont opté pour l'Allemagne.

— Krengel Hugues (d'origine allemande),
chef de détachement de la milice, ancien
engagé de la Légion Etrangère.

— Employés : Dupont Julien, Dupont
Ernest, Villanueva.

— Inspecteurs de police stagiaires :
Guesmi Ali, Fabre Georges.

Pour situer tout de suite le personnage
de De Ricko, un fait suffira : en septem-
bre 1941, à l'occasion des victoires alle-
mandes en U.R.S.S. il grâcia ceux qui fai-
saient de la prison.

Avec De Ricko, c'est le règne de l'arbi-
traire et de la brutalité : le 24 ou 25 novem-
bre 1941, le sergent Dupont et l'adjudant
Krengel saisissent deux internés, Jean Bap-
tiste Soulier (de Perrégaux) et Becker et
les jettent en prison. Comme aucun des
deux inculpés n'avait rien à se reprocher,
ils demandent pourquoi on leur fait su-
bir cette punition. Pour toute réponse, les
deux sous-officiers les battent à coups de
trique jusqu'à ce qu'ils perdent connais-
sance. Epouvanté par leurs cris, un ca-
marade de l'extérieur va trouver le Di-
recteur, le lieutenant De Ricko, qui alors
seulement les fait reconduire au camp.
Dès le lendemain après-midi il les obli-
geait à reprendre le travail. Après en-
quête, il fut établi que l'adjudant et le
sergent étaient ivres. De Ricko ne prit
contre eux aucune sanction, couvert en

cela par son chef, le colonel Lupy, auquel postérieurement les victimes envoyèrent un rapport et qui ne donna aucune suite au dit rapport.

De Ricko lui-même ne consent jamais qu'à la dernière extrémité à ce que les internés malades reçoivent les soins nécessaires, et c'est à ce titre qu'on peut l'accuser de la mort des détenus suivants:

1° *Le Docteur CHAOUAT.* — Interné politique alors qu'il s'était engagé volontaire dans la guerre 1939-1940 malgré la faiblesse de sa constitution, le Docteur Chaouat souffrait, aux termes du rapport du Docteur Maurice Bourgeois (ex-interné politique et infirmier-chef au camp de Djenien-Bou-Rezg), d'une double insuffisance hépatique et cardiaque et de tuberculose pulmonaire, contractée à la suite du surmenage causé par le service médical qu'il assura comme engagé volontaire lors de la campagne 1939-1940.

En novembre-décembre 1941, il eut une congestion pulmonaire. Il ne put obtenir d'être soigné à l'hôpital, pourtant vide à cette époque. Il ne put obtenir que De Ricko lui rende le matelas de laine lui appartenant, qu'il avait fait venir de chez lui, et qui lui avait été confisqué à l'arrivée par De Ricko. Tout le temps de sa maladie, il le passa dans la chambre qu'il partageait avec d'autres détenus, sans feu, couché sur un chalit de bois avec deux nattes d'alfa pour toute paillasse. Après 8 jours de convalescence arrachés à grand'peine, il dut retourner au jardin où son travail consistait à sarcler les mauvaises herbes. De Ricko avait refusé de l'affecter à la corvée des épluchures où, du moins, il eût été à l'abri du vent froid. Et en réponse aux inquiétudes exprimées par le Docteur Chaouat sur sa santé, De Ricko répondit que s'il mourait, le cimetière était à deux pas, et qu'il y connaîtrait un repos définitif. Cette même réponse fut faite par De Ricko à de nombreux détenus malades et au Docteur Bourgeois lui-même, alors que, chargé en qualité d'infirmier-chef au camp de Djenien-Bou-Rezg de soigner ses camarades, il intervint pour obtenir l'évacuation d'internés gravement malades, suspects de typhus.

En juin 1942, le Docteur Chaouat, épuisé, tombait frappé de typhus. De Ricko commença par refuser son évacuation. Evacué, 4 jours après, à l'hôpital d'Aïn-Sefra, le Docteur Chaouat y mourut 5 jours après.

son arrivée.

De Ricko annonça la nouvelle de cette mort au Docteur Bourgeois d'un air de satisfaction désinvolte : « Le tout, dit-il est d'éviter que les internés meurent au camp de séjour surveillé ». La manière dont cela s'était passé pour Chaouat, sorti du camp alors qu'il était encore en vie, était la bonne.

2° *RABIANI Ali.* — Interné, employé à la cuisine.

En avril ou mai 1942, un abcès dentaire chez l'interné dégénéra en phlegmon gangréneux du plancher de la bouche. De Ricko refusa son évacuation immédiate. Deux jours après Rabiani était mort.

3° *GRAU* — interne Grau qui souffrait d'une grave atrophie du foie avait déjà été hospitalisé à Aïn-Sefra. Il subissait de graves crises abdominales très douloureuses, accompagnées de vomissements et parfois d'hémotémises. Quoique le médecin militaire qui venait tous les 2 ou 4 mois, ait indiqué qu'il fallait laisser ce malade au repos, De Ricko l'obligeait, après quelques jours de convalescence accordés après ces accidents répétés, à reprendre l'emploi de maçon auquel il était affecté. Il ne lui permit jamais de suivre un régime ni d'être hospitalisé à Aïn-Sefra. A la fin de l'année 1942, Grau fut terrassé par une crise plus grave que les autres. De Ricko refusa formellement au Docteur Bourgeois de formuler les prescriptions médicales nécessaires. Grau mourut un mois après son évacuation sur Aïn-Sefra.

La cruauté, l'absence de tout sentiment humain chez De Ricko se manifeste aussi dans les cas suivants :

BABOUCHE était atteint d'un trachome ancien évolutif bilatéral. En janvier 1942, une complication menaçait de lui faire perdre la vue. De Ricko refusa de le laisser évacuer sur l'hôpital d'Oran, le seul susceptible de lui donner les soins nécessaires pour lui conserver la vue. Babouche écrivit au Gouverneur Général de l'Algérie pour lui exposer son état et le supplier de le faire évacuer. Pour ce motif, De Ricko fit mettre Babouche en prison, refusant de lui accorder audience. Désespéré et décidé à se faire entendre de De Ricko, Babouche réussit à sortir de sa cellule. Mais il fut terrassé à coups de crosse par un goumier qui reçut à cette occasion les félicitations du lieutenant De Ricko.

De l'aspirant Willy et 20 francs d'encouragement pour frapper à coups de crosse.

En juillet 1942, de nombreux détenus furent atteints de dysenterie à des degrés divers. De Ricko ordonne de les soigner mais les fait enfermer tous dans une même salle, avec défense absolue de sortir, même pour aller au cabinet. Or, certains malades avaient jusqu'à 25 selles par jour. Les malheureux devaient faire leurs besoins dans des boîtes de conserves vidangées seulement deux fois par jour. Au bout de quelques jours, n'y pouvant plus tenir, 6 malades se prétendirent guéris pour sortir de cette puanteur. De Ricko les fit mettre en prison pour avoir simulé d'être atteints de dysenterie.

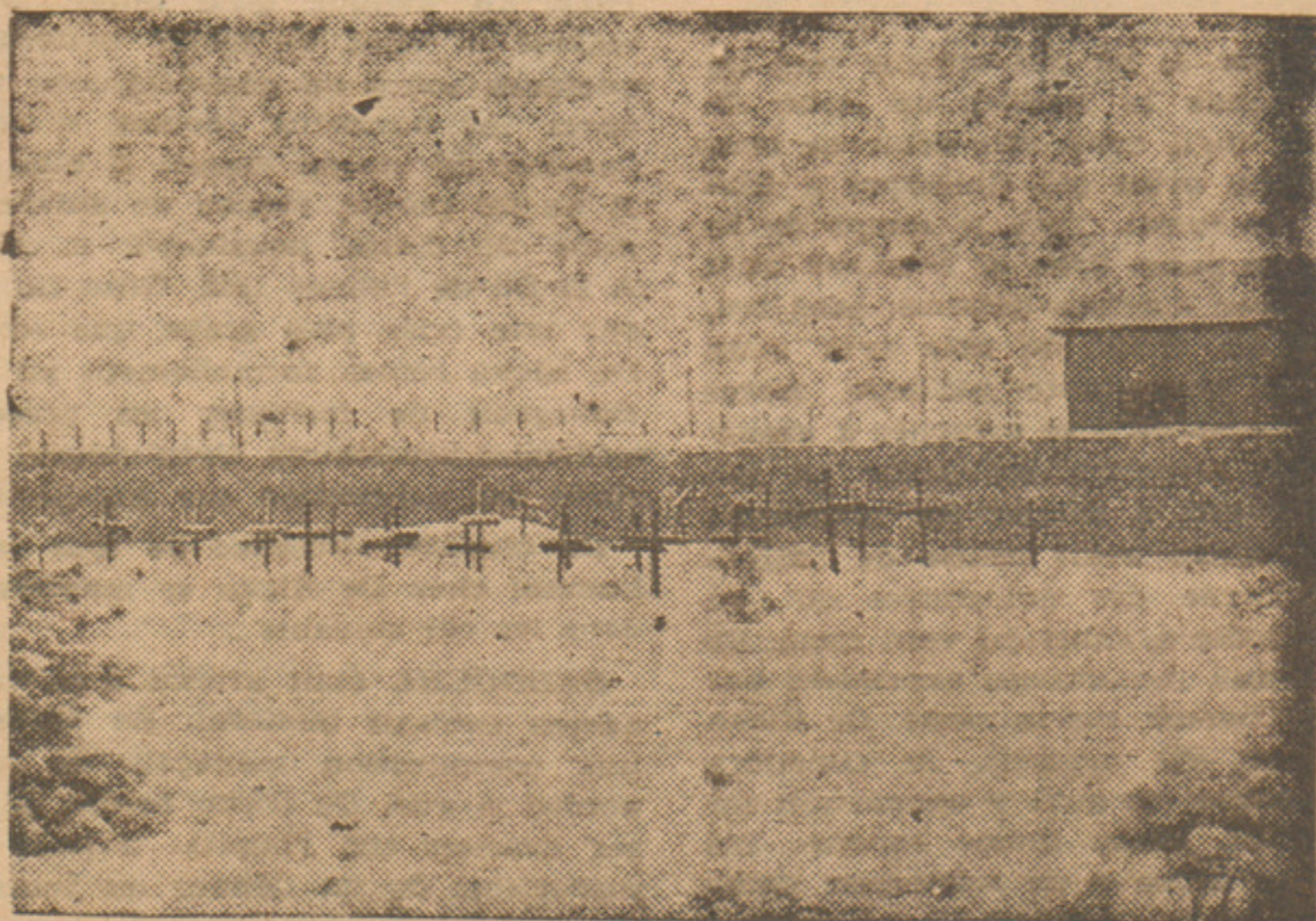
A cette occasion, le Docteur Bourgeois

lui-même fut puni de 30 jours de prison pour avoir fait simuler une épidémie de dysenterie et discrédité ainsi le Directeur du camp. De Ricko lui reprochait aussi un rapport sur les syncopes dont étaient atteints les internés travaillant en pleine chaleur, à cause de l'insuffisance de nourriture ; il l'accusait enfin d'avoir détourné 8 ampoules d'émétine. Toutes ces accusations furent reconnues non fondées après enquête.

Cette insuffisance de nourriture était due au fait que le vol était systématiquement organisé par De Ricko et ses acolytes. Ils utilisaient les fonds destinés à l'entretien des internés pour toute autre chose, en particulier pour des achats d'objets pour ces prévaricateurs.

Il faut que, sans tarder, le Tribunal d'Armée juge et châtie impitoyablement les

brutes du camp de Djenien-Bou-Reng. |



Voici maintenant un camp dont le directeur CABOCHE, est depuis longtemps, et un des premiers parmi ses pareils, dé-

noncé comme une des brutes assouvissant sa haine contre les Patriotes.

LE CAMP DE DJELFA

C'est dans l'Extrême-Sud Algérien qu'est situé, le long d'une colline absolument nue, le camp de concentration de Djelfa.

C'était un quadrilatère entouré de barbelés avec, aux angles, des tourelles garnies de mitrailleuses. Au début (d'avril 41 à avril 42) il y avait seulement des tentes à paroi unique, trouées, déchirées, tentes de huit personnes qui en abritaient de 12 à 20. A terre, de la paille ou des paillasses. Les internés, l'hiver, sentaient le froid glacé de la terre : des vents glaciaux soufflaient, arrachaient souvent les tentes la nuit : il fallait les remonter par - 3° de froid dans l'obscurité. Le matin, le sol des tentes était plein de boue, les vêtements se détérioraient à l'humidité et à la pluie. Immédiatement il y eut de nombreux cas de congestion pulmonaire, des gripes suivies de décès. Un homme fut même trouvé gelé sous la tente un matin : il mourut dans la journée.

Par ordre de Caboche, commandant du camp, il était absolument défendu de faire du feu. Celui qui en allumait un pour se réchauffer ou pour faire cuire quelque chose était immédiatement envoyé en prison. Caboche éprouvait un plaisir particulier à faire répéter cette interdiction par l'adjudant Gravelle, son aide, continuellement ivre, ou par un adjudant arabe le matin, à l'appel, les jours où il faisait particulièrement froid. Si les internés confectionnaient des vêtements avec leur couverture,

ils étaient sévèrement punis. Ils n'avaient que quelques vestons et pantalons, vite déchirés. Ils couchaient, la nuit, avec leurs vêtements de jour. Plusieurs n'avaient qu'une couverture enroulée.

En juin 1942, la construction de baraques par les internés était terminée. Les grandes, de 600 à 800 m³ contenaient 120 à 130 internés. Dans les petites de 180 m³, on logeait 50 à 56 internés. Dans ces baraques, en guise de lit, il y avait deux étages en planches : 50 cm. pour chaque homme. Les poux et les puces pullulaient. Le toit fut, pendant longtemps, en planches entre lesquelles l'eau de pluie coulait. Le plancher était en terre, d'où boue en hiver et poussière en été. Les fenêtres, sans carreaux, étaient bouchées avec des planches; en hiver, c'était l'obscurité. En janvier 43 seulement, on a posé des carreaux opaques.

Au début, il n'y avait aucune lumière. Les internés s'éclairaient avec de l'huile d'olive dans des boîtes de conserve. Ils furent obligés de continuer cette pratique quand l'électricité fut installée, en octobre 1942, car les lampes étaient tellement faibles qu'il était impossible de lire. Le chauffage était dérisoire : il y avait un poêle, mais les internés disposaient seulement de 20 kilos de bois par semaine. Ils cherchaient à s'en procurer par tous les moyens : ils en volaient même. Les feux étaient toujours interdits. Un jour Caboche renversa les marmites où des internés faisaient cuire leurs provisions. Sadique !

NOURRITURE — HYGIENE

La nourriture a été toujours insuffisante; elle n'atteignait pas la moitié des rations indiquées par l'intendance du camp à la fin janvier 1943.

La ration d'huile était pratiquement nulle, les légumes dits frais, immangeables, les navets mal cuits, les fèves pleines de

vers, la viande tous les quinze jours était réduite à la quantité d'une noix quand on avait enlevé os et déchets : c'était de la viande de chameau sans graisse ou du cheval à moitié crevé. Et pourtant il y avait un grand potager fait et entretenu par les internés. Les produits allaient uniquement

au commandant. Mais on montrait le jardin aux visiteurs officiels.

Il y avait aussi une porcherie construite par les internés ; on y engraisait des porcs, non destinés aux internés, sauf deux fois seulement : c'étaient des porcs qui allaient crever.

Le jour de la visite officielle, le Gouverneur général Chatel put voir de beaux moutons, de belles oranges, des dattes, nourriture soi-disant réservée aux internés. Tout était remporté après son départ. Naturellement, Monsieur Chatel n'avait pas interrogé les internés pour connaître leurs doléances. Monsieur le Contrôleur général Lupy n'inspectait pas mieux.

Les porcs de Caboche étaient alimentés par des déchets du camp : blé cassé, navets que ne pouvaient manger les internés et orge acheté par l'Intendance. Un homme fut mis en prison durant 15 jours au moment du départ pour avoir volé de l'orge aux cochons.

La boulangerie du camp faisait du pain blanc pour le commandant et le personnel de son bureau.

Les conditions d'hygiène étaient déplorable.

Au début, il n'y avait pas de cabinet, mais des fossés en plein air. Les papiers usagés souillés volaient partout. Ensuite on construisit 11 tinettes dont 5 seulement couvertes, pour 875 internés.

Il n'y avait aucune installation pour se laver, sauf le ruisseau souillé par les eaux d'égoûts de Djelfa, aussi y eut-il des épidémies de dysenterie, des typhoïdes.

Après plusieurs mois, il y eut 8 douches pour plus de 1.000 internés, dans une salle glaciale où le vent s'engouffrait. Les internés ne pouvaient s'en servir.

Sur les dépôts d'ordures pullulaient les mouches qui provoquèrent l'infection des plaies et des ulcères aux bras et aux jambes.

Pour compléter leur maigre nourriture, les internés mangeaient parfois des rats et des chiens égarés. Pour ne pas boire l'eau du ruisseau, des internés fabriquaient du café avec des noyaux de dattes, d'où nombreux cas de diarrhée chronique, de la polyurie cachectique et de fréquents œdèmes des pieds.

SOINS MEDICAUX

Au début, les malades étaient au Fort Cafarelli en attendant que l'infirmerie fut terminée. Le docteur en avait décidé ainsi, mais Caboche l'interdit. Les malades étaient obligés de transporter leur matériel eux-mêmes. Ils vivaient sous des tentes par terre et chaque jour parcouraient 2 kms à pied, par le froid glacial ou la chaleur étouffante, pour aller à la visite.

Quand le général Beynet décida que les malades retourneraient au fort, ils furent tous parqués dans la même pièce, contagieux et non contagieux, sauf le jour d'inspection.

Quand l'infirmerie fut construite, il y avait 28 lits en fer, sans literie ; au début, pas de bois pour se chauffer : les malades allaient en voler. Ensuite, on leur en donnait 20 kgs deux fois par semaine. Il n'y avait

pas de plafond. Le vent sifflait. La pluie entrant. Rien pour se laver. Il n'y avait ni pansement, ni médicament. Les travaux de prothèse étaient très chers. Les dents s'effritaient par suite de la sous-alimentation. Les soins médicaux étaient donnés pratiquement par les internés — un médecin interné fut mis en prison parce qu'un malade s'était évadé — un autre, accusé faussement d'avoir reçu de l'argent du dehors, est déshabillé, fouillé, remplacé par un médecin roumain qui dénonçait les internés, ne les soignait pas et les laissait mourir. Après un typhus exanthématique, il fut remplacé par le Docteur Roubackine, attaché de l'Ambassade de l'U.R.S.S. à Paris, interné ainsi que 125 autres citoyens soviétiques. Avec l'aide des camarades, le Docteur Roubackine épouilla le camp et empêcha la propagation de la maladie.

MESURES DISCIPLINAIRES

Le commandant Caboche a déclaré plusieurs fois aux internés : « Je suis votre

ennemi, il est de mon devoir d'envoyer le plus grand nombre possible d'entre vous

au cimetière ». En moins de 20 mois, les 3/4 des prisonniers sont morts.

On les mettait dans la prison de Cafaselli. 50% des internés y sont passés. Il y avait un bloc de ciment servant de lit et une énorme tinette sans couvercle.

Caboche avait envoyé en prison pour 27 jours le Docteur Roubackine parce que celui-ci a écrit dans une de ses lettres que « l'Europe mourait de faim sous la domination allemande ». Caboche lui a écrit : « Ah, vous êtes docteur, vous êtes soviétique, eh bien, vous me ferez 15 jours de prison ».

Les cellules ont 2 m. 50 sur 1 m. 25 -- 150 grs de pain par jour -- 2 quarts de soupe du camp, toujours sans viande. En hiver, on y gelait. Les carreaux des fenêtres situées sous le plafond étaient brisés. En hiver, au bout de quelques jours de cette prison, on emmenait directement les prisonniers à l'infirmerie ou à l'hôpital. De temps en temps on les fouillait et

on les battait. Caboche venait au camp deux fois par jour. Il se promenait accompagné du nommé Gravelle, adjudant, toujours ivre, une cravache à la main. Il battait personnellement les internés avec sa cravache. Fin décembre 1942, il a envoyé un espagnol en prison, l'y a battu tellement à coups de cravache et de pieds qu'on l'a immédiatement envoyé à l'infirmerie.

Les 3/4 des correspondances n'étaient pas expédiées, surtout les demandes officielles. Les Soviétiques écrivaient au Consul de Suède, chargé des intérêts soviétiques -- aucune lettre ne lui est parvenue.

Ils furent punis de prison, l'un d'eux ayant écrit qu'il n'y avait pas de couche, ce qui était la vérité. Sous prétexte qu'une épluchure d'orange était trouvée dans le camp, par terre, la cantine fut fermée 15 jours, ce qui était un coup très dur, car les dattes étaient le complément indispensable de la maigre ration.

COMPOSITION, DU CAMP,

Au début, la population du camp était surtout composée d'internés espagnols de l'armée républicaine et membres des Brigades Internationales d'Espagne : Polonais, Soviétiques, Tchèques, Autrichiens, Allemands, Hongrois. Les citoyens et ressortissants soviétiques étaient au nombre de 130.

Caboche nommait un chef de camp qui avait le droit d'envoyer en prison les internés -- le plus souvent, anarchiste hostile aux autres internés. Les places de

sous-chefs étaient données à des Espagnols de droit commun.

Jusqu'en juillet 1942, il y eut un camp spécial entouré de barbelés, commandé par un bandit espagnol qui battait, volait, pillait les internés, où les nouveaux arrivés restaient 6 semaines. En été 1941, des internés, membres de Brigades Internationales y sont restés trois mois, sous un soleil brûlant, avec interdiction de sortir des tentes, interdiction d'achat à la cantine, avec ration très réduite de soupe et pain.

ARRIVEE DES ALLIES

Comme on s'attendait à l'arrivée des Alliés à Djefa, Caboche installa des nids de mitrailleuses braquées sur la route.

Après le débarquement, il cacha pendant

deux mois l'existence des compagnies britanniques où les étrangers pouvaient entrer comme pionniers. La nourriture empirait et les colis n'arrivaient plus.

SON ATTITUDE ENVERS LES INTERNES SOVIETIQUES

L'ordre de séparer les soviétiques des autres internés avait été donné par le Général Giraud. On devait les tenir prêts à partir sur décision d'une commission soviétique attendue au camp. Mais il n'avait

jamais été question de leur isolement. Les autorités locales : Colonel Brot et Caboche, avaient interprété l'ordre à leur manière.

On leur a pris gamelles et pailasse,

qu'on a gardées pendant 8 semaines. On les a obligés à aller au fort de Cafarelli sous menace de deux escadrons de spahis, d'infanterie indigène et de mitrailleuse. Deux salles, carreaux brisés, pas d'éclairage — 40 cm par homme pour coucher — nourriture froide — aucune possibilité de se procurer des vivres au dehors — un robinet pour 120 personnes.

Le lendemain de leur arrivée au camp de Cafarelli, le colonel Brot avec un général visitent le camp. Le colonel les menace, s'ils ne sont pas coulants, de les faire coffrer dans 60 cellules et de les faire « sécher au mur ». Le général, aux

revendications du chef du groupe qui lui dit qu'ils étaient soviétiques, répond en souriant que « malheureusement, il ne savait pas le russe ».

Depuis, des améliorations avaient été apportées, mais uniquement par les visites des américains et des anglais, et non par les autorités françaises, ni par Caboche.

Un soviétique demanda un jour pourquoi les soviétiques n'étaient pas encore libérés. Il a eu cette réponse effarante de Gusard, secrétaire de Caboche : « Mais je ne sais pas si les Russes font partie des Nations Unies ».

ENTREPRISES DU CAMP

Il est certain que le camp de Djelfa était une bonne entreprise commerciale, source de revenus pour le commandant Caboche et autres.

D'abord il y avait l'économie sur la nourriture des internés — il faut compter 5 frs de bénéfice sur 1^{er} fr. 50 par jour qui leur étaient alloués.

Ensuite, il y avait les travaux des intéressés dans les lieux et ateliers ci-dessous.

1° Le potager et la porcherie, les chantiers de construction des bâtiments du camp (baraquements, usines, bureau du commandement, infirmerie, etc.), travaux pour lesquels on payait des salaires qui, au début, étaient de 15 frs par jour, ensuite de 20 frs dont la moitié était retenue pour la cuisine.

2° Une forge et menuiserie desservies par les internés, toujours pour le même salaire, qui effectuaient les travaux et réparations du camp, mais travaillaient aussi pour la ville et la région.

3° Une fabrique de clous et fils barbelés vendus dans toute la région, comptait 80 internés.

4° Une briqueterie qui fabriquait briques et tuiles revendues par Caboche dans la région aux entrepreneurs en bâtiments (les toits de toutes les baraques qui étaient construites en terre glaise n'ont pas même été couverts).

5° Une entreprise de bois occupant surtout des polonais, qui abattait et sciait des arbres (Caboche vendait le bois et ne donnait au camp que 20 kgs de bois par

semaine par petite baraque, 100 pour les grandes et l'infirmerie n'était pas chauffée. Par contre, le bureau du commandant était chauffé sans arrêt).

6° Une entreprise de tannerie, travaillait dans les peaux de moutons et faisait des vestes canadiennes vendues 1.000 à 1.500 francs au dehors.

7° Une entreprise de savonnerie.

8° Un grand atelier d'objets en alfa (sandales, semelles, cordes, sacs) où 300 internés travaillaient, mais n'étaient pas payés et avaient seulement 200 grammes de pain de plus par jour.

Ajoutons que le déchargement des trains celui des camions en ville, occupaient 30 internés et étaient payés à Caboche.

Pratiquement, le travail était obligatoire, car les non-travailleurs touchaient une ration qui ne leur permettait pas de vivre. Ils étaient l'objet de brimades et de punitions continues de la part de Caboche. Caboche faisait également donner gratuitement des leçons de mathématiques et de latin à ses enfants par des internés.

Avant l'arrivée des Alliés, les libérations furent très peu nombreuses : seuls en bénéficièrent quelques Russes blancs. Des traitements spéciaux de faveur étaient réservés aux fascistes. Les demandes de libération n'étaient jamais transmises, les lettres au Consulat non plus.

Une comparaison s'impose : celle de Caboche avec Santucci.

Santucci, le directeur ivrogne et brutal d'Hadjerat M'Guil a été condamné à mort et exécuté.

Caboche est encore plus coupable que lui si l'on peut établir des degrés dans ce genre de crimes.

Nous attendons du Tribunal d'Armée un jugement exemplaire des actes de Caboche et de ses aides que l'enquête doit découvrir.

LE CAMP DISCIPLINAIRE DE MERIDJA

Le camp disciplinaire de Meridja est situé à 92 kms au sud de Colomb-Béchar : vrai bagne au milieu des montagnes et des sables, exposé à un climat terriblement dur, où se mouraient 47 antifascistes espagnols, condamnés, sans avoir été jugés par un Tribunal, aux travaux forcés pour avoir, au 20^e siècle, préféré mourir debout que de vivre à genoux ; pour avoir lutté pour l'indépendance de leur Patrie et par répercussion pour la sécurité du nôtre.

Ces 47 condamnés étaient tous squelettiques, dépouillés, sans linge ni souliers, couverts de vermine. Sur 47, 39 étaient minés par le paludisme. Lentilles et pois cassés, plus 300 grammes de farine, composaient leur seule nourriture, qu'ils devaient encore pétrir et faire cuire après 9 heures de travail en plein soleil. On les forçait à un travail sans utilité : transporter des pierres d'un endroit à un autre et sortir du sable de l'oued.

Tous les 15 jours arrivaient le courrier et un médecin. Les camions étaient bourrés de vin, tabac, nourriture choisie pour la Direction du camp. Pour les internés, farine, lentilles et pois cassés. Cependant les chauffeurs des camions parvenaient toujours à leur passer en cachette quelques nouvelles de la guerre, de leurs compatriotes et quelque nourriture envoyée par les groupes de travailleurs.

Tous les 15 jours, les soirs d'arrivée du courrier, les dirigeants du camp, le commandant Fabre, l'ingénieur Doulon, le sergent Burgher, tristement célèbres pour leur cruauté et leur lâcheté, complètement saouls, humiliaient les condamnés en les insultant, révolvers et fusils chargés pointés sur leur poitrine sans défense.

Ceux-ci n'avaient qu'une seule pensée : fuir cet enfer. Beaucoup y réussirent.

Mais malheur à ceux qui n'avaient pas la chance de franchir les 100 kms qui les séparaient de la liberté. A chaque désertion, coups de téléphone, déploiement de cavalerie et d'armement. Et la consigne

du commandant Fabre était : « Cinquante francs pour chaque espagnol récupéré, mort ou vivant, mort de préférence ».

Les malheureux qui étaient repris étaient ramenés à demi-morts sous les coups, de faim et de soif, le corps, les pieds tuméfiés d'avoir dormi dans des cellules abondamment arrosées sur l'ordre du commandant Fabre, à demi-morts, comme Ceba, Félix et Lozano, et encore, par précaution, les pieds et les mains liés, et basement insultés.

C'est en plein mois de juin 1941, sous un soleil brûlant, dans le sirocco qui dessèche la peau, la gorge, et les poumons que fut perpétré l'attentat de Medjira. Ce jour-là, 6 hommes, d'un seul coup, avaient réussi à s'enfuir : 6 hommes qu'on ne put retrouver, qu'on ne pouvait plus martyriser. Secoué par la rage, le commandant Fabre annonça la punition collective : « 24 heures sans eau ». Avec une température de 75° au soleil.

Les condamnés supportèrent sans broncher le martyr de la soif. Une fois les 24 heures écoulées, ils réclamèrent leur eau. Pas de réponse. Deux nouvelles heures s'écoulèrent. Les malades réclamaient de l'eau comme les enfants le sein de leur mère. Les internés décidèrent d'aller en chercher. Silencieusement et pacifiquement en file indienne, parfaitement ordonnée, ils sortirent, leurs bouteilles à la main. Soudain, un coup de sifflet : et les fusils commencèrent à tirer. Immobiles sous le feu, les pbings levés, les internés crièrent : « Tirez, lâches ».

Patins tomba, la cuisse traversée. Le Canario tomba, atteint d'une balle en plein dos. Quel héroïsme de mitrailler 40 hommes sans défense ! Ils rentrèrent.

Cela ne suffisait pas. Par téléphone, le commandant Fabre avait réclamé des renforts à Colomb-Béchar en disant que les internés avaient entrepris l'assaut du fort (situé à 800 mètres du point d'eau. Arrivèrent de Colomb-Béchar deux camions transportant une compagnie de goumiers

au complet et deux fusils mitrailleurs. L'enceinte où se trouvaient les internés fut prise d'assaut. Insultes, coups de crosse et de cravache se mirent à pleuvoir. Il enferma ces 40 malheureux, mourant de faim et de soif et on les garda, entourés de fusils placés de deux mètres en deux mètres, et au-dessus, une mitrailleuse.

A Colomb-Béchar et à Bou-Arfa, les Groupes de travailleurs se mirent en grève pour protester contre cet attentat. Alors, pour arrêter la grève, l'ingénieur Doulon, le commandant Fabre et le capitaine Avalard donnèrent leur « parole d'honneur de militaires français que dans le courant de la semaine le camp disciplinaire serait dissous ».

Et le deuxième acte du drame commença.

Les groupes de travailleurs crurent que les condamnés de Méridja retournaient librement à Bou-Arfa. En réalité, on les dirigeait sur un nouveau camp disciplinaire, celui d'Aïn-El-Oudak, célèbre par ses tortures. Ils furent enfermés dans un camp où leur vie fut rendue plus pénible que dans celui de Méridja.

Les Groupes de Travailleurs, trompés, reprirent le travail. Ils surent bientôt la vérité : leurs camarades étaient encore plus torturés dans le nouveau camp et 18 étaient déjà morts. Ils surent ainsi que les Fabre, les Doulon, les Avalard n'étaient que des bourreaux et des canailles, sans dignité et sans honneur qui, ne pouvant fléchir les hommes par les armes et les menaces, y parvinrent en les trompant.

APRÈS L'ALGERIE, VOICI LE MAROC

LES CAMPS DE TRAVAIL

Au lendemain de l'Armistice, les Polonais, les Autrichiens, les Tchèques et les Espagnols réfugiés en France et qui, dès le début des hostilités avaient souscrit un engagement à la Légion Etrangère pour se battre contre Hitler et pour la France, leur deuxième Patrie, étaient rassemblés et dirigés sur des camps de travail où ils rejoignaient les Espagnols qui étaient internés depuis 1939. Et la vie de forçat commençait. Dans ces années de cauchemar, des monstres à figure humaine ont persé-

cuté, traqué, martyrisé des hommes libres qui avaient imprudemment confié leur destin à la France. Des hommes ont agonisé, plusieurs sont morts dans d'indicibles souffrances par la volonté d'une clique de collaborationnistes éhontés qui faisaient payer cher à des malheureux leur confiance et leur fidélité.

Ces camps étaient les suivants : Oued Zem, Sidi-El-Ayachi, Setat, Infoud, Oued Akrouch, Bergulnt, Bou Arfa, Tandara.

Nous allons voir quelle était l'existence dans ces lieux de travail forcé.

VIE DANS LES CAMPS

Réveil à 6 heures au son du clairon ;
6 h. 30 : café (ou ce qu'on appelle café) ;
6 h. 45 : marche jusqu'au chantier situé à 4 kilomètres de là. Travail jusqu'à midi ;
midi : retour au camp et déjeuner ; 13 h. 15 : rassemblement et marche jusqu'au chantier. Travail jusqu'à 19 heures. Retour : dîner.

Déjeuner du matin : un quart de café avec ce que chacun a pu garder du pain de la veille.

Déjeuner : soupe de légumes secs ; légumes secs ; viande (ou plutôt os) ; un quart de vin. La viande est souvent remplacée par deux rations de légumes secs.

Dîner : même chose qu'au déjeuner.
450 grammes de pain par jour.

CONDITIONS SANITAIRES

Pas d'eau. Pas d'abri contre la chaleur et le sirocco (70°) des scorpions, des vipères,

des tarentules, des poux, la gale.

PAIE

3 francs par jour, plus 1 fr. 85 de prêt militaire pour un travail de 12 heures par

jour, sous un soleil de plomb, sous la surveillance de garde-chiourmes.

DISCIPLINE

Dire que la discipline était sévère n'est pas assez. Pour le moindre manquement, c'était la bastonnade, la suppression de la paye pendant 8 jours, la prison du contrôle civil (entretien du jardin du contrôleur civil et des murs de la ville, avec 250 grs

de pain noir immangeable et de l'eau), enfin, le camp disciplinaire si, par trois fois, la tâche n'a pas été terminée, si on a protesté, si l'on est accusé de camaraderie. Tout dépendait de l'humeur du surveillant.

Le camp de discipline était situé à 18 kilomètres de la route Bou-Arfa-Colomb-Béchar.

Les conditions de vie y sont les mêmes qu'au camp de travail sauf pour la nourriture : seulement 300 grammes de pain par jour avec soupe à midi et une soupe le soir.

Les peines y sont très dures :

La bastonnade. — Le patient est attaché et on le frappe avec la crosse du fusil et des matraques.

Le tombeau. — C'est un trou de la longueur d'un homme. Le patient doit y rester couché pendant 25 à 30 jours sous l'œil vigilant d'un sénégalais. S'il essaie de bouger, on lui lance des pierres, on le frappe avec la crosse du fusil, on tire même dessus. La nourriture se compose de 100 grs de pain par jour et de l'eau.

La cage aux lions. — Un cube de 1 m. 80 de côté, tout entouré de fils de fer barbelés. On y fait entrer le patient par une trappe. L'avantage sur le tombeau, c'est qu'on peut y rester debout ou couché.

LES MARTYRS (tous engagés volontaires pour la durée de la guerre).

SELLO : Au camp de Bou-Arfa, dans des conditions insupportables. Il essaya de fuir. Il fut arrêté et conduit au camp de discipline, à Aïn-El-Ousak où il fut mis au tombeau. La nuit il plut. L'eau se transforma en glace. Ses pieds gelèrent. On les lui coupa à l'hôpital civil d'Oujda.

KLEINKOFF. — Allemand engagé volon-

taire pour la durée de la guerre. Il avait protesté contre la diminution de pain (de 450 grs à 250 grs). Envoyé au camp de discipline au kilomètre 1 de Bou-Arfa, il fut mis au tombeau. Il refusa toute nourriture. Il mourut au bout de 25 à 30 jours. Enterré au cimetière de Bou-Arfa.

BRENNMANN. — Polonais, chef d'équipe à Berquant. Pour avoir refusé de maltraiter ses camarades, il fut mis en prison. Il essaya de fuir. Arrêté, on le conduisit au camp de discipline, on lui fit subir le tombeau. Il refusa toute nourriture. Après 25 jours, on le ramena à l'hôpital où il mourut peu après. Enterré à Bou-Arfa.

CRUN. — Polonais. Il souffrait de la malaria et d'une maladie de cœur. Il lui arriva de ne pouvoir terminer sa tâche. Le lieutenant Janssens l'envoya au camp de discipline. Atteint par le scorbut, il avait un bras menacé d'amputation au moment où ce rapport a été rédigé.

EHRlich Lischel. — Polonais. Accusé de camaraderie. Le lieutenant Janssens l'envoya au camp de discipline où il fut fustigé au point que complètement brisé par la faim et les coups, il essaya de se couper les veines pour mettre fin à ses souffrances.

ROSENTHAL. — Autrichien. Frappé par un gardien d'un coup de crosse, il se défendit. Fut envoyé au camp de discipline, après le débarquement en Afrique du Nord des troupes américaines.

LES BOURREAUX

Le lieutenant Janssens.

Les commandants Kisele, Janet, Albarty dirigeants des camps de travail sous les

ordres du directeur général Vivier, de la Production Industrielle de Rabat.

Ces misérables, ces Français indignes, doivent être retrouvés et subir les rigueurs

de la loi.

LE CAMP DISCIPLINAIRE D'AIN - EL - OUSAK

Ce camp était situé à 80 kilomètres de Bou-Arfa, plein de pierres et de chardons, de scorpions et de vipères (beaucoup de détenus étaient pieds-nus). Pendant deux

mois et demi, temps qu'il leur fallut pour construire des baraques, les détenus restèrent sans abri contre la chaleur et le soleil intenses.

TRAVAIL :

10 heures par jour. Il consistait à extraire la glaise, à transporter les briques en file indienne sur 500 mètres. Celui qui tombait était envoyé au « tombeau ». En

dehors des 10 heures de travail il fallait assurer le service de l'eau et celui du bois, c'est-à-dire charger des troncs de 80 à 100 kilos sur plus de 2 kilomètres.

NOURRITURE :

Elle consistait en une soupe de macarons et 50 grs de lentilles, 250 grs de pain

par jour et rarement de la viande.

REGIME DES PUNITIONS

C'était surtout le « tombeau » — 8 à 15 jours de tombeau au pain et à l'eau à celui qui ne pouvait charger un tronc ; la même peine pour celui qui se faisait inscrire à la visite. Quand un détenu s'enfuyait tombeau pour tous ses compagnons de baraque. Rien, ni la pluie, ni la neige, ne permettait de sortir les hommes punis du

tombeau. Au cours d'une nuit d'hiver, quatre hommes ont dû être sortis du tombeau. Il fallut les amputer d'une ou même des deux jambes gelées à cause du froid.

En février 1942, l'Espagnol Valencia est tué par un gardien d'un coup de fusil qui fit jaillir la cervelle.

LES BOURREAUX

Le chef de camp était le capitaine Abalat du 2^e Bureau.

Il appartient aux Services de la Résidence générale du Maroc de rechercher tous

ses collaborateurs. Toute négligence, tout retard dans cette œuvre d'épuration n'est que complicité dans ces crimes abominables et couvre de mauvais Français.

La Tunisie, aussi, a eu ses Camps

Dans toute la France d'outre-mer des camps furent installés, au Sénégal, au Soudan, etc.

En Tunisie il y eut les camps : du Kef,

d'El Guettar, de Gafsa et de Gafsa gare.

Là également les internés politiques antifascistes ont souffert physiquement et moralement.

CAMP DU KEF

Ce camp se trouvait sous l'autorité militaire. Il n'y avait au début que des communistes et des syndicalistes. A partir de septembre 1940, le Gouvernement y envoya des destouriens. Dans ce camp les communistes et les syndicalistes tunisiens musulmans étaient au début mêlés à leurs camarades français. Mais à partir du 26 novembre 1940, ils furent séparés, et les tunisiens furent envoyés au camp de El Guet-

tar. C'était en somme la division, même dans la répression.

Par la suite les autorités de Vichy, envoyèrent dans ce camp des individus suspects de se livrer au vagabondage spécial, contre qui n'existaient pas de preuves suffisantes pour les faire passer en justice; des patrons de maisons closes, des investis, des souteneurs, etc., etc., en résumé, de nombreux internés de droit commun.

CAMP DE EL GUETTAR

Ce camp était réservé aux Tunisiens. La nourriture y était très mauvaise. Les internés eux-mêmes s'en chargeaient et recevaient les denrées de l'administration pour faire leur cuisine. Les rations étaient nettement insuffisantes. C'est ainsi qu'un groupe de 17 internés recevaient pour 2 jours 6 boîtes de blettes, 1/10^e de litre d'huile, 1 boîtes d'oignons, 50 grammes de sel, 20 grammes de piment moulu, (outre un quart de pain par personne et par 24 heures.

Pour arriver à tenir le coup, les internés étaient obligés de faire acheter au village des dattes et du pain nommé Kesra.

A la suite de nombreuses protestations notamment des communistes, les rations furent améliorées, mais les maigres rations de café et de sucre dont disposaient les internés furent supprimées.

Les communistes ont toujours donné dans ce camp l'exemple de l'union et déjoué les manœuvres de certains internés qui jouaient le rôle d'agents provocateurs.

LE CAMP DE GAFSA

La plupart des internés d'El Guettar, furent transférés au 1^{er} camp de Gafsa en mars 1941.

Les internés politiques étaient mêlés à de nombreux internés de droit commun

(souteneurs, trafiquants de devises, trafiquants du marché noir, bécharistes etc...). Mais la situation devint rapidement mauvaise en raison du vol sur les rations et le ravitaillement.

LE CAMP DE GAFSA GARE

Les internés de Gafsa furent transférés le 25 août 1941 au camp de Gafsa-Gare. C'est dans ce camp que la situation des internés fut nettement mauvaise.

Au point de vue alimentation, les rations étaient par exemple un demi litre d'huile par jour pour 80 personnes et 1 boule de pain pour 6 personnes et par jour. L'économiste de ce camp avec la complicité de l'un des internés organisait le vol du ravitaillement et ceux qui protestaient ou critiquaient étaient impitoyablement envoyés en cellule.

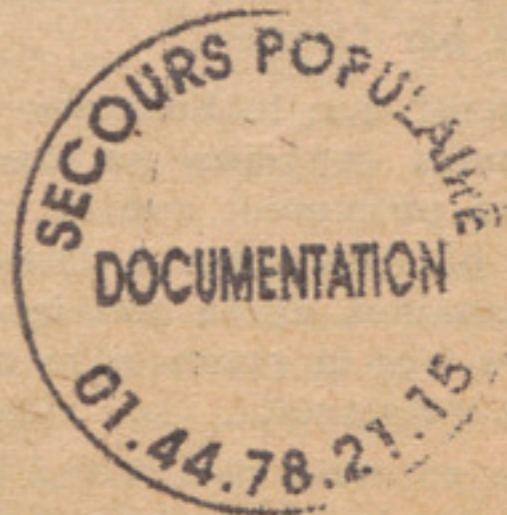
Les internés devaient absolument se ravitailler au dehors pour pouvoir subsister et ceux qui n'avaient pas d'argent crevaient de faim. Ils firent par la suite pour ramasser quelque argent, de petits travaux consistant à tresser des couffins.

Le 17 janvier 1942, le camp passe de l'autorité militaire à l'autorité civile. Le régime fut à la suite de ce changement très durement aggravé. On enleva aux détenus

les matelas et les quarts. On leur laissa une planche en bois, une natte, une petite couverture, et une assiette. Les internés n'eurent plus aucun droit aux visites. Le courrier fut réduit à une fois par semaine. Le commandant de ce camp était le lieutenant Briquez. Les détenus firent alors une grève de la faim qui dura du 18 janvier au 29 janvier soit 11 jours. Les conditions s'améliorèrent à la suite de cette grève. Les conditions d'hygiène étaient très mauvaises et le typhus sévissait. Les détenus n'étaient envoyés à l'hôpital que lorsque leur cas était très grave.

Au débarquement des Alliés en novembre 1942, les internés forcèrent le lieutenant du camp à les évacuer, lorsque la menace allemande se précisa sur Gafsa.

En conséquence le Secours Populaire Algérien demanda qu'une enquête soit faite d'urgence, que les responsables soient traduits en justice et sanctionnés sévèrement.



TOUTE FAIBLESSE EST UNE TRAHISON

Le « Secours Populaire Algérien », certain d'exprimer la volonté non seulement des travailleurs de l'Afrique du Nord, mais encore celle de l'héroïque peuple de France, ne veut pas qu'une fausse sentimentalité cache la trahison des intérêts français qu'est l'indulgence pour les traîtres.

Cette indulgence s'est exercée pour l'amiral Derrien.

Derrien, le traître, a été jugé.

Il a été condamné à la réclusion perpétuelle.

En France, on arrête en masse, sur simple soupçon, on torture, on déporte, on assassine...

Ici en Algérie libérée, on fait preuve de clémence.

Car il ne faut pas s'y tromper. Le crime de Derrien est tel qu'une condamnation à la réclusion équivaut à un acquittement.

L'ennemi et les traîtres peuvent respirer. Serait-il dit que le poteau d'exécution n'est fait que pour les malheureux — Arabes ou Kabyles — qui ont été surpris un fusil à la main... et non pour les bandits de grande classe qui ont livré à l'ennemi, délibérément, une parcelle du drapeau et qui ont fait couler du sang français ?

Le procès de l'infâme Derrien s'est déroulé à huis clos, devant le Tribunal d'armée. Pourquoi ce huis clos ? Avait-on quelque chose à cacher ? Pouvait-on croire que l'évocation de la trahison de Bizerte, vieille de dix-sept mois, risquait de nuire à la Défense nationale

Allons donc... Alors que les boches, chassés de Tunis, ont utilisé tous les bateaux livrés par Derrien.

En apprenant que le huis clos avait été prononcé, nous songions au Derrien gaulonné qui se promenait sur la rade d'Alger dans le plus beau yacht de notre port, quelques semaines après son ignoble forfait... Et dès lors la perspective du poteau d'exécution s'éloignait...

A travers ce huis clos, nous avons vu le travail de la cinquième colonne, la trahison Vichy-Hitler à l'œuvre.

Le Tribunal a reconnu Derrien coupable d'avoir livré, volontairement à l'ennemi 3 torpilleurs, 2 avisos, 1 contre-torpilleur, 1 pétrolier, 9 sous-marins et de nombreux petits bâtiments.

Derrien a fait pire encore.

Derrien a commandé l'action contre les armées alliées.

Sous le commandement allemand, il a dirigé officiellement un secteur de D.C.A. dans le cadre même de la défense allemande contre les Alliés.

Sous l'occupation allemande, il a obéi à un état-major boche et a exécuté les ordres boches. Il a fait actionner le tir de ses canons contre les aviateurs alliés. Il a, par ses ordres, fait tuer des aviateurs alliés et forcé des avions à prendre de la hauteur et par leur imprécision de tir, à manquer parfois les objectifs fixés et à atteindre des femmes et des enfants.

Nous répétons qu'un simple soldat français, surpris dans les rangs ennemis, un fusil à la main, est condamné à mort.

Un amiral qui livre une flotte entière à Hitler, qui fait tirer sur les Alliés, échappe au châtement suprême...

Des circonstances atténuantes ? Pourquoi ?

Derrien a trahi VOLONTAIREMENT. Sa trahison dépasse en ampleur les plus grandes trahisons de l'Histoire.

Derrien, c'est Bazaine multiplié

Derrien était amiral. Il avait plus de 50 ans. La flotte de Toulon, plutôt que de céder, s'était sabordée. Triple raison pour écarter toute excuse.

Les bandits de la Gestapo et de Vichy assassinent des enfants de 16 ans et des vieillards de 80 ans.

Ici on pardonne. On cède au chantage de Vichy.

Derrien, les mains emplies du sang des patriotes, échappe à la peine capitale.

Demain, le peuple de France libéré jugera à son tour.

Il jugera ceux qui, dans des buts inavouables, n'ont même pas prononcé contre DERRIEN la peine infligée à BAZAINE coupable du même crime.

C'est là un acte contre notre peuple qui souffre dans sa chair et dans son esprit.

Dans la mesure de nos possibilités nous voulons faire écho à ses appels. En publiant le récit, les souffrances des patriotes détenus en Afrique du Nord, nous voulons donner un aperçu de ce que souffrent nos frères et nos sœurs de France. Nous voulons que l'opinion publique exige du Gouvernement provisoire de la République Française qu'il réponde à l'appel lancé en mars dernier par le Conseil National de la Résistance française. Nous le donnons in-extenso :

« Des dizaines de milliers de patriotes français ont été déportés par l'occupant dans des camps de concentration en Allemagne et en Pologne.

« Les uns arrêtés par la police allemande, furent déportés sans qu'eut lieu le moindre simulacre de jugement. Les autres furent livrés par l'administration de Vichy, certains même après avoir purgé leur peine dans les prisons du maréchal.

« Les rares nouvelles qui parviennent de ces camps révèlent un traitement effroyable : fusillades, tortures, lente extermination par la famine, manque d'hygiène et travail forcé.

« Ainsi sur 347 femmes déportées en janvier 1943 du Fort de Romainville, dont 26 veuves d'otages fusillés, un cinquième seulement est encore vivant au camp d'Auschwitz en janvier 1944.

« Des dizaines de milliers de familles n'ont plus eu depuis un, deux ou trois ans une seule nouvelle des parents déportés.

« Le Conseil National de la Résistance Française fait appel à la conscience du Monde, à toutes les forces spirituelles, à tous les hommes de cœur des pays alliés et neutres.

« Pour que soit exigée la transmission à la Croix-Rouge Internationale de listes complètes des patriotes détenus dans les camps allemands, de ceux qui sont morts et de ceux qui y ont été fusillés.

« Que soit exigé le droit pour tous les déportés de correspondre et de recevoir des colis.

« Que soit exigée l'ouverture de tous les camps de concentration allemands à une commission d'enquête de la Croix-Rouge Internationale.

« Que soit exigé le retour de tous les détenus civils dans leur pays d'origine.

« Que tous les gouvernements alliés soient invités à menacer le gouvernement allemand de représailles au cas où il ne donnerait pas suite à ces exigences, et que chaque fois que de telles représailles seront appliquées, le peuple allemand, par une campagne d'explications, soit informé des crimes que commettent ses chefs.

« Il faut arrêter les crimes atroces de l'Allemagne hitlérienne.

« Il faut forcer la porte des cachots où les assassins nazis exterminent l'élite des nations opprimées.

« Il faut imposer aux barbares du XX^e siècle la loi du monde civilisé.

« Le Comité National de la Résistance demande au Gouvernement de la France qui siège à Alger de porter cet appel à la connaissance du monde et d'intervenir lui-même auprès de la Croix-Rouge Internationale pour qu'elle fasse siennes les concussions auxquelles il aboutit.

Pour que le Gouvernement d'Alger soit vraiment le Gouvernement de la France, il doit être de la plus grande sévérité à l'égard des hommes de l'anti-France qui sont dans les territoires d'outre-mer.

Il ne doit plus se laisser influencer par les chantages de Vichy, chantage à la radio et chantage à la répression. Les immenses individus qui exercent pour le compte des boches le pouvoir sur le peuple français ont, il y a quelques semaines, arrêté, par représailles, les familles de patriotes qui, à Alger, mènent la lutte pour la libération de notre patrie.

En apprenant cette canaillerie, les députés communistes présents en Afrique du Nord ont adressé la protestation suivante au Gouvernement provisoire de la République Française :

« Les misérables de Vichy viennent d'arrêter les familles des patriotes qui s'efforcent d'accroître la lutte pour libérer la France.

Parmi elles sont les familles de Jacques Duclos, député de la Seine, secrétaire du Parti Communiste Français, et de Florimond Bonte, député de Paris, membre du Comité Central, et rédacteur en chef de « Liberté ».

Vichy propose cyniquement cet infâme marché : ou bien la trahison ne serait pas frappée à Alger, la trahison qui a livré et qui livre chaque jour notre grande nation à l'esclavage et à l'extermination, ou bien ce serait en France la torture et même la mort pour les familles des patriotes.

C'est un procédé courant des fascistes allemands. Aucun acte ne pouvait donc mieux montrer à la face de notre peuple que les sanglants locataires de l'Hôtel du Parc ne sont que de vils instruments de l'ennemi mortel de la France, l'impitoyable hitlérisme.

Membres du grand Parti Communiste qui s'honore d'être considéré comme l'ennemi numéro 1 par les hitlériens et les traîtres à leur service, nous sommes fiers de cette mesure, car elle montre l'efficacité de l'action patriotique des communistes : nous trouvons en effet toujours notre récompense non pas dans les louanges, mais dans les hurlements de fureur et les menaces féroces des ennemis de la France et de notre grand peuple.

Il est donc à peine nécessaire d'affirmer notre solidarité entière avec Jacques Duclos, qui, dans notre Paris livré et non vaincu, dirige sans une minute de défaillance, depuis le départ de Maurice Thorez, notre Comité central, cet état-major prestigieux du combat du peuple pour la libération de la Patrie.

Il est donc à peine nécessaire d'affirmer également notre solidarité totale avec Florimond Bonte, membre de notre Comité Central, qui, à peine libéré de prison, a tout fait pour impulser l'action pour le renforcement de tous les efforts de guerre en Afrique du Nord.

Il est enfin évident que nous sommes également solidaires de tous ceux menacés de la même façon dans leurs liens de famille.

Mais l'atroce mesure de Vichy exige une réponse, celle qu'attend le peuple de France sans délai.

AIDE AUX PATRIOTES

CHATIMENT DES TRAITRES

Cette réponse doit être triple : d'une part, le Gouvernement provisoire de la République doit tout mettre en œuvre pour aider à sauver les otages menacés en envoyant lui-même armes, équipements, vêtements, postes de radio aux patriotes qui veulent se battre sur le sol de France, sans préjudice de l'aide aux alliés dans ce domaine.

D'autre part, le Gouvernement provisoire doit répondre à l'insolent défi par la mise en jugement, sans plus tarder, des responsables du martyre de la France qu'il tient entre ses mains et plus particulièrement des Peyrouton, Bergeret, Derrien, Flandin en un mot de tous ceux qui dans les postes de responsabilité les plus élevés ont préparé la défaite, servi l'ennemi après la défaite et l'ont aidé dans son œuvre d'extermination de la Nation.

C'est parce que l'ennemi a peur de voir lui échapper les derniers fonctionnaires qui exécutent ses ordres par le canal de Vichy qu'il a pris cette mesure abominable : C'est donc la preuve que l'exécution de Pucheu a eu ses conséquences prévues par le peuple de France. C'est donc la preuve que le châtement des traîtres est une mesure de salut public.

IMPULSER L'EFFORT DE GUERRE

Enfin, il importe que le Gouvernement canalise sans délai l'immense colère qui va secouer les régiments et les équipages, tous les Français et tous leurs amis des territoires libérés, pour impulser dans tous les domaines la formation de la nouvelle armée française, son armement, la production de guerre ainsi que le ravitaillement des populations.

Dans les heures décisives que nous vivons, la Nation ne pourra être sauvée que par des mesures rapides et énergiques : il faut les prendre sans délai.

Les députés communistes présents en Afrique du Nord :

Virgile BAREL, Jean BARTOLINI, Charles BENOIST, Joanny BERLIOZ, François BILLOUX, Florimond BONTE, Alfred COSTES, Gaston CORNAVIN, Jean CRISTOFOL, Ambroise CROIZAT, Antoine DEMUSOIS, Etienne FAJON, Charles GAOU, Jacques GRESA, Fernand GRENIER, Pierre LAREPPE, Georges LEVY, Henri LOZERAY, André MARTY, Henri MARTEL, André MERCIER, Lucien MIDOL, Prosper MOQUET, Arthur MUSMEAUX, Albert PETIT, Henri POURTALET, Louis PROT, Auguste TOUCHARD.

En interdisant au député Etienne Façon, délégué à l'Assemblée Consultative Provisoire, de lire au micro de Radio-France cette protestation contre la sauvagerie vichyste, le Commissaire à l'Information s'est montré soumis aux exigences des larbins soi-disant français d'Hitler.

Il faut aussi qu'on sache que le « Secours Populaire Algérien » se voit refuser le visa de la censure pour la publication du magnifique réquisitoire du général Pierre Weiss contre le traître Pucheu et qu'on sache que la raison invoquée ou plutôt le prétexte, est qu'il faudrait aussi permettre à l'avocat hitlérien Buttin de publier sa scandaleuse plaidoirie fascoïste en faveur de l'ex-ministre bourreau! Ainsi non seulement on a toléré le panégyrique des traîtres de Vichy par un avocat pro-nazi et on a permis à une presse qui regrette la « révolution nationale » de le

publier, mais encore on refuse la diffusion en Afrique du Nord du réquisitoire du propre Commissaire du Gouvernement! C'est un scandale inouï!

Aux mesures des crapules de Vichy il faut opposer la plus farouche des énergies. Il faut que les agents d'exécution de la volonté nazie sachent que leur veulerie et leur lâcheté seront châtiées. Il faut que les grands responsables, les maîtres des Santucci et des Cristofini, les Pétain, les Laval, les Darnand, vendus à Hitler, sachent qu'ils n'échapperont pas à la justice du Peuple.

Le silence dans lequel on essaie de noyer le souvenir des tortures des camps de concentration et des prisons d'Afrique doit prendre fin. Les procès de Djenienbou-Rezg, de la redoute de Bossuet, de Djelfa, etc..., doivent se dérouler bientôt. Il faut l'exiger.

CONCLUSION

Sous la forme énumérative, nous avons cité des faits, des lieux, des victimes et des témoins, des bourreaux.

Notre rapport, nous le savons, est très incomplet.

Nous pourrions y ajouter. Nous ne le voulons pas.

Ces pages sont suffisamment objectives pour qu'elles vous convainquent.

Les faits cités prouvent les crimes qui ont été commis dans les camps de concentration de l'Afrique du Nord.

Dans notre France enchaînée, les mêmes tortures sont infligées aux héroïques camarades qui luttent contre les boches et les sbires vichystes à leurs ordres.

Un des grands responsables de ces crimes, Pucheu, a été exécuté.

Les tortionnaires du camp d'Hadjerat M'Guil ont été jugés et condamnés, deux d'entre eux ont été fusillés : c'est un premier acte de justice. Le procès s'est déroulé publiquement. Les accusés ont pu se défendre. Leurs avocats ont pu parler. Il n'a pas été employé la méthode de l'époque vichyste pendant laquelle un règlement du barreau d'Alger — M^e Groslière étant bâtonnier — interdisait le libre choix

de l'avocat à tous les inculpés « d'atteints à la sûreté extérieure de l'Etat ». Les condamnés tombaient ipso facto sous ce chef d'accusation !

Les procès des camps et des prisons doivent se poursuivre. Il faut punir tous les tortionnaires de tous les camps. Il faut châtier les traîtres si haut placés soient-ils, qui ont ordonné ou couvert ces crimes affreux... Pas un ne doit échapper aux conséquences de ses actes.

Quand le peuple de France, en lutte, saura par la radio et croira que ses bourreaux seront abattus comme des chiens, il n'en aura que plus d'allant au combat.

Quant aux bandits, ils tremblent en pensant au jour du règlement de compte. Pour eux les jugements du Tribunal d'Armée seront l'avertissement éclatant qu'ils ne doivent pas aggraver leurs responsabilités par de nouveaux crimes.

La condamnation exemplaire des Tortionnaires des camps, des locaux de police, des établissements pénitentiaires et de tous ceux qui ont été les complices de ces bourreaux des antihitlériens apportera un aide à la libération de notre Patrie.

Le Secours Populaire Algérien

21, rue Bab-Azoun, Alger

Téléphone 285-05

8, Rue Montaigne, Alger

Téléphone 270-70

1, rue Ali ben Abderraman,

Oran Téléphone 251-81

**14, rue des Frères Fidon,
Constantine**

Le Secours Populaire Marocain

**55, Boulevard de Marseille,
Casablanca**

Le Secours Populaire Tunisien

34, Rue d'Italie - Tunis

Le Journal de la Société

31. rue de la Harpe - Paris

8. rue de Valenciennes - Paris

1. rue de la Harpe - Paris

17. rue de Valenciennes - Paris

14. rue de Valenciennes - Paris

Constantin

Le Journal de la Société

33. boulevard de Valenciennes

Constantin

Le Journal de la Société

34. rue d'Alsace - Paris